

ORES Assets

Assemblée générale du 18 juin 2020

Documentation relative au point

Décharge au réviseur pour l'année 2019

Décharge au réviseur pour l'année 2019

Contexte

Chaque année, après avoir pu prendre connaissance du rapport d'activités et des comptes, le réviseur obtient la confirmation de sa décharge accordée par l'Assemblée générale. Cette dernière valide le travail accompli par le réviseur et estime que sa mission professionnelle a été correctement menée durant l'exercice écoulé.

Proposition de décision

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée est appelée à confirmer, par vote spécial et distinct, la décharge au réviseur en ce qui concerne l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2019.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘